



FICHE D'INSCRIPTION

NOM de la nageuse
(En majuscules)

PRENOM de la nageuse
(En majuscules)

Date et lieu de naissance

COORDONNEES DES PARENTS	PERE	MERE
NOM ET PRENOM		
Profession		
Tél mobile		
E-mail		

*La carte d'accès est strictement personnelle et ne donne accès qu'aux créneaux d'entraînement de l'adhérent. En cas d'oubli, l'accès sera **payant**. Vérifiez bien être en possession de la carte avant de venir aux cours.*

Cadre réservé au club

N° Licence :	Groupe :
N° Adhérent Piscine :	Règlement :
N° Carte Piscine :	



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEUR(E)S

Je soussigné(e)....., père, mère, représentant légal

(Rayer les mentions inutiles) de la nageuse

- autorise mon enfant à pratiquer la natation synchronisée au sein du club Les Sirènes d'Ornon
- Autorise les dirigeants ou entraîneurs du club Les Sirènes d'Ornon à transporter mon enfant
- Autorise les dirigeants des Sirènes d'Ornon à publier les photos de mon enfant sur le journal ou sur le site internet, le club veillera à préserver l'anonymat des enfants et parents.
- Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé en application de l'article R-232-52 du code du sport.
- *M'engage à lire et respecter le règlement intérieur présent sur le site joint à ma fiche d'inscription.*

AUTORISATION POUR LES MAJEUR(E)S

Je soussigné(e).....

- Autorise les dirigeants des Sirènes d'Ornon à publier les photos de mon enfant sur le journal ou sur le site internet, le club veillera à préserver l'anonymat des enfants et parents.
- Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé en application de l'article R-232-52 du code du sport.
- *M'engage à lire et respecter le règlement intérieur présent sur le site joint à ma fiche d'inscription.*

Fait à

Le

Signature du/des parents
Précédé de « lu et approuvé »

Signature du licencié(e)
précédé de « lu et approuvé »

Possibilité pour les parents de participer à la vie du club :	OUI	NON
Autorisation pour le club de diffuser l'adresse mail aux partenaires :	OUI	NON

**CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL PRÉALABLE À LA PRATIQUE
DE LA NATATION SYNCHRONISÉE EN COMPÉTITION**

Je soussigné(e),

Docteur :

Adresse :

Certifie avoir examiné,

Nom

Prénom

Né(e) le

Demeurant

**Et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la natation
synchronisée, de la compétition et de l'apnée.**

FAIT A

LE

Cachet et signature du médecin



Autorisation d'intervention en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Née le : à :

N° de Sécurité Sociale de la nageuse :

Nom de l'assurance complémentaire :

N° de contrat :

1/Nageur(se)mineur(e)

Nom :, père, mère, représentant légal (rayer les mentions inutiles), de la nageuse autorise en cas d'urgence les représentants du club Les Sirènes d'Ornon à prendre toutes les dispositions utiles.

En cas d'impossibilité de me joindre, j'autorise le chirurgien à pratiquer une intervention.

2/ Nageur (se) majeur(e)

Je soussigné(é) autorise en cas d'urgence les représentants du club Les Sirènes d'Ornon à prendre toutes les dispositions utiles.

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Tél. :

Nom :

Prénom :

Tél :

Problèmes de santé et/ou traitements que vous jugez utiles de nous communiquer.

.....

Fait à....., le

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

A lire et à conserver

1. TARIFS

Sont inclus dans la cotisation :

- ◆ La licence de la Fédération Française de Natation (FFN)
- ◆ Les frais d'engagements aux Synchronats et aux championnats
- ◆ L'adhésion au club
- ◆ Les entraînements en piscine
- ◆ Les entraînements de danse (selon les groupes et programmes)
- ◆ La gélatine et le maquillage

MONTANT	GROUPES
300 €	POUSSINES École de l'eau
330 €	GROUPES COMPETITIONS

Remise de 30€ sur le 2ème enfant de la même famille inscrit au club

IMPORTANT :

Le paiement d'une inscription est définitif et ne sera en aucun cas remboursé, même lors d'une maladie, d'un accident inhérent ou non à la pratique, entraînant ou non une incapacité totale ou partielle.

2. TROUSSEAU

Chaque nageuse devra être équipée :

- d'un maillot d'entraînement
- de pince-nez (en prévoir au moins deux)
- d'une serviette
- d'un bonnet
- d'un jeton pour casiers

Il faut rajouter pour les compétitions :

- un maillot noir (obligatoire pour les épreuves de socle)
- un bonnet blanc (obligatoire pour les épreuves de socle)
- le maillot pailleté de compétition et coiffe
- la tenue du club (bonnet, maillot, tee-shirt) obligatoire pour les compétitions.

Pour la danse :

- une tenue souple près du corps (leggings ou short, tee-shirt ajusté et baskets)

3. ENGAGEMENTS

*Le niveau technique et l'âge de votre enfant permettent d'envisager son intégration au sein d'un groupe **COMPETITIONS**.*

La participation à l'un de ces groupes présente certaines contraintes tant pour la nageuse que pour ses parents.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement les lignes qui suivent.

LE CLUB S'ENGAGE A :

- ◆ Assurer un entraînement de qualité qui permet la progression de la nageuse au sein du club.
- ◆ Se tenir au courant du règlement, de l'organisation, des dates et lieux des compétitions.
- ◆ Définir l'organisation pour les compétitions régionales, interrégionales et nationales.
- ◆ Répondre à toutes les questions concernant le choix des nageuses lors des différents ballets des compétitions. Ce choix incombe à l'entraîneur.

Les parents peuvent rencontrer les entraîneurs ou les dirigeants du club en prenant rendez-vous.

LA NAGEUSE S'ENGAGE A :

- ◆ Être assidue aux entraînements dont la fréquence et les horaires seront fixés en début de saison.

*La natation synchronisée étant un sport d'équipe, il est **OBLIGATOIRE** d'être présente :*

- à tous les stages organisés pendant les vacances scolaires dont les dates seront fixées le plus tôt possible,

- Aux entraînements supplémentaires les semaines précédant les compétitions.

- ◆ Être ponctuelle au bord de la piscine ou à la danse avec son équipement complet.
- ◆ Accepter les contraintes de représentation inhérentes au statut de sportive d'un groupe championnat national (démonstrations, galas extérieurs, fêtes de clubs et autres manifestations auxquelles le club aura décidé la participation d'une ou plusieurs équipes...).
- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur concernant la pratique sportive et le choix des remplaçantes.
- ◆ Avertir le club en cas d'absence à un entraînement
- ◆ Fournir un certificat médical en cas d'absence à une compétition à laquelle la nageuse aura été engagée (requis par la fédération sinon amende de 50€ à votre charge ou disqualification pour un championnat)

L'entraîneur, sous la responsabilité de l'équipe technique, se réserve le droit de ne pas faire participer à des compétitions et/ou au gala des nageuses absentes trop longtemps.

LES PARENTS S'ENGAGENT A :

- ◆ Permettre à la nageuse d'être présente et ponctuelle à tous les entraînements.
- ◆ S'assurer que l'entraînement est maintenu avant de quitter l'enceinte de la piscine.
- ◆ Être à l'heure pour récupérer les nageuses à la fin de l'entraînement.
- ◆ Prévenir le club par l'intermédiaire du parent référent en cas d'absence de la nageuse.

- ◆ Respecter les décisions de l'entraîneur quant aux choix inhérents à la pratique sportive, notamment le choix des remplaçantes et la présentation ou non aux différentes épreuves.
- ◆ Se tenir informés du calendrier des compétitions transmis lors de la réunion d'informations en début d'année.
- ◆ Réserver dès qu'ils en auront connaissance les dates de stage durant les vacances scolaires ainsi que les week-ends dédiés aux compétitions, sans pour autant préjuger de l'engagement de leur enfant sur cette compétition.
- ◆ Assumer le coût des déplacements des nageuses dans la région, les interrégionaux et les nationaux
- ◆ Accepter les contraintes de représentation inhérentes au statut de sportive d'un groupe championnat national (démonstrations, galas extérieurs, fêtes de clubs et autres manifestations auxquelles le club aura décidé la participation d'une ou plusieurs équipes...).

4. GENERALITES

- ◆ Les limites de responsabilité entre les parents et le club :

- La responsabilité du club commence et s'achève à l'entrée dans le vestiaire 10 minutes avant le début du cours et 15 minutes après la fin du cours
- Concernant la danse, la responsabilité du club commence et s'achève à partir de l'entrée de la salle aux horaires de début et de fin de cours.

- ◆ Les informations concernant la vie du club (planning d'entraînements, stages, dates de compétitions...) vous seront communiquées par l'entraîneur ou le parent référent du groupe.

- ◆ Lors de de fermeture technique de la piscine, le club est susceptible de ne pouvoir assurer le planning des entraînements et ne pourra en être tenu responsable.

- ◆ Pour toute question durant la saison sportive, vous pourrez contacter le parent référent du groupe de la nageuse.

- ◆ Le club ne peut être tenu responsable des éventuelles manipulations d'images qui seraient faites à son insu à partir des photos parues sur le site internet du club ou dans la presse.

- ◆ Compétitions :

-En règle générale, les frais et l'organisation des déplacements sont à la charge des familles.

-Le matériel : - maillot noir, bonnet blanc, 2 pince-nez, tenue du club, sont obligatoires.

- pour les compétitions de ballet : maillot pailleté + coiffe et nécessaire à chignon

- En cas de forfait de la nageuse, elle devra être excusée par certificat médical lors des épreuves du Synchronats ou des championnats. Dans le cas contraire une amende de 50€ sera appliquée par la fédération et sera à la charge des parents.